



INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN CYCLE INGENIEUR PAR APPRENTISSAGE

LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

(art. D. 612-4 du Code de l'Education)

PREMIERE INSCRIPTION

- Attestation CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Une copie de la carte nationale d'identité, le passeport ou titre de séjour en cours de validité
- Une copie de l'attestation indiquant votre numéro de sécurité sociale
- Une attestation d'assurance scolaire pour l'année universitaire 2023-2024
- Copie du certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC)
- Le diplôme du baccalauréat
- Le relevé de notes officiel du baccalauréat
- Une copie de l'attestation de réussite au diplôme ou de niveau permettant l'inscription en cycle ingénieur
- Une photo d'identité récente
- Copie du contrat d'apprentissage (*si accord de l'apprenti*)
- Fiche de renseignements « entreprise » complétée

Les **certificats de scolarité** et la **carte étudiant** (CMS) ne seront délivrés que si toutes les pièces administratives demandées sont transmises avec le dossier d'inscription **complété** et **signé**.

RÉINSCRIPTION

- Attestation CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Une attestation d'assurance scolaire pour l'année universitaire 2023-2024
- Copie du contrat d'apprentissage si changement d'entreprise d'accueil (*si accord de l'apprenti*)
- Fiche de renseignements « entreprise » complétée

Le **certificat de scolarité** ne sera disponible sur l'ENT que si toutes les pièces administratives demandées auront été transmises via la plateforme PJWEB et validées par le service de la scolarité.